



PROCES -VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE BETTELAINVILLE

SÉANCE DU 10 MARS 2026

Conseil Municipal de BETTELAINVILLE

Séance du 10 mars 2026

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la précédente réunion

1. Approbation du Compte Financier Unique 2025
 2. Affectation des résultats de l'exercice 2025
 3. Budget primitif principal – Année 2026 – Comptabilité M57
- Divers

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard DIOU, Maire de Bettelainville, le 10 mars 2026.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du code général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mmes. Aline LELEUX, Christelle MORIS, Joëlle VALENTIN.

MM Bernard DIOU, Joël DAGNEAUX, Jean-Marc COUTURIER, Laurent GILLES, Joël SABATIER, Pascal VIGNALE.

Absents ayant votés par procurations :

Jocelyne TASSETTI donne pouvoir à Aline LELEUX

Sylvie NEMETH donne pouvoir à Christelle MORIS

Stéphane MATHIEU donne pouvoir à Bernard DIOU.

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Yves METHIA

Absents non excusés : Mmes. Sandrine LARGNIER et Clotilde PEULTIER.

Absent au moment du vote :

Sur proposition de Monsieur le Maire, Mme Amandine LORANG, secrétaire de Maire, est désignée secrétaire de séance.

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Approbation du compte rendu de la précédente réunion

Le Conseil Municipal, approuve le compte-rendu de la réunion du :

✓ 04 décembre 2025

1. Approbation du Compte Financier Unique 2025

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Bettelainville ;

VU le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Bettelainville ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT les éléments susvisés ;

COMMUNE DE BETTELAINVILLE (M57) - COMMUNE DE BETTELAINVILLE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 142 240,67	594 280,00	1 736 520,67
	Recettes réalisées (1)	B	501 405,44	634 955,52	1 136 360,96
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	776 101,58	769 932,31	1 546 033,89
	Dépenses réalisées (1)	E	225 184,03	482 597,28	707 781,31
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	276 221,41	152 358,24	428 579,65
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-366 438,82	100 653,37	-265 785,45
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-90 217,41	253 011,61	162 794,20
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-90 217,41	253 011,61	162 794,20

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025
- **DONNE** pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2. <u>Affectation des résultats de l'exercice 2025</u>

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, dont les résultats se présentent comme suit :

RESULTATS A LA CLOTURE 2025							
	Résultats à la clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultat 2025	Intégration	Résultat à la clôture 2025
INVESTISSEMENT	-366 139,09		225 184,03	501 405,44	276 221,41		-89 917,68
FONCTIONNEMENT	473 747,91	298 095,60	482 597,28	634 955,52	152 358,24		328 010,55
TOTAL	107 608,82		707 781,31	1 136 360,96	428 579,65		238 092,87

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	152 358,24
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)	+	0,00
des anciens budgets annexes, précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	175 652,31
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B + C (hors restes à réaliser)	+	
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	89 917,68
excédent (excédent de financement)	+	
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	0,00
Excédent de financement	+	0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		89 917,68

DECISION D'AFFECTATION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement.....	89 917,68
(au minimum couverture du besoin de financement F)	
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	238 092,87
(résultat à affecter ligne D moins ligne 1 ci-dessus)	

0,00 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

➤ **DECIDE** d'affecter :

- ❖ - 89 917,68 € en section d'investissement en réserve à l'article 1068 du budget principal 2026 de la Commune.
- ❖ 238 092,87 € en section de fonctionnement en recettes à l'article 002 du budget principal 2026 de la Commune.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

3. Budget primitif principal – Année 2026 – Comptabilité M57

Le Maire présente le projet du Budget Primitif principal 2026 dont un exemplaire est parvenu à chaque membre du Conseil Municipal, afin qu'il puisse l'examiner et formuler ses observations éventuelles en cours de séance.

Le Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune.

C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % maximum des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne peut s'appliquer aux dépenses de personnel, ni en prélèvement ni en abondement. Au-delà du plafond fixé par le conseil, une décision modificative doit être votée.

Cette disposition permettrait d'amender dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

En outre, cette décision est transmissible au contrôle budgétaire en préfecture.

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
011 Charges à caractère général	277 700,00 €	013 Atténuation de charges	0.00 €
012 Charges de personnel et assimilé	159 000,00 €	70 Produits des serv. Du domaine	62 500,00 €
014 Atténuation de produits	0,00 €	731 Fiscalité locale	155 000,00 €
65 Charges de gestion courante	99 800,00 €	73 Impôts et taxes	106 000,00 €
656 Frais de fonctionnement groupes élus		74 Dotations et participations	108 000,00 €
Total dépenses de gestion courante	536 500,00 €	75 Autres produits de Gestion courante	163 000,00 €
66 Charges financières	42 000,00 €	Total recettes de gestion courante	594 500,00 €
67 Charges exceptionnelles	500,00 €	766 Produits exceptionnels	500,00 €
68 Dotations aux amortissements / provisions	1 560,00 €	78 Reprises sur amortissements /provisions	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	580 560,00 €	TOTAL DES RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	595 000,00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
023 Virement à la section investissement	252 532,87 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	252 532,87 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES	833 092,87 €	TOTAL DES RECETTES	595 000,00 €
		R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	238 092,87 €
		TOTAL DES RECETTES CUMULEES	833 092,87 €

B – SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
20 Immobilisation incorporelles (PLU)	10 000,00 €	13 Subventions investissement reçues - Etat - Région - Département	109 766,59 €
21 Immobilisations corporelles -Terrains -Équipement de cimetière -Bâtiments privés (maison) - Forêt	342 500,00 €		
Opération 20 Maison rue de Metz	331 797,47 €		
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	684 297,47 €		
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	16 Emprunts et cautionnement	332 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	52 000,00	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	441 766,59 €
18 Compte de liaison : affectation	0,00	10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 000,00 €
<i>Total dépenses financières</i>	<i>52 000,00</i>	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	89 917,68 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	736 297,47 €	024 Produit des cessions d'immobilisation	200 000,00 €
		<i>Total recettes financières</i>	<i>295 917,68 €</i>
		TOTAL DES RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	737 684,27 €
OPERATIONS D'ORDRE			
040 Opérations d'ordre entre sections		021 Virement de la section de fonctionnement	252 532,87 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	252 532,87 €
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	736 297,47 €	TOTAL DES RECETTES CUMULEES	990 217,14 €
D001 SOLDE EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	89 917,68 €	R001 EXEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	826 215,15 €	TOTAL DES RECETTES CUMULEES	990 217,14 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- **DECIDE** d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.
- **DECIDE** de voter le Budget Primitif 2026
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Au niveau du chapitre pour la section investissement avec les opérations
- **ADOpte** le Budget Primitif 2026 dont la balance générale est la suivante

BALANCE GENERALE DEPENSES

	Dépenses totales	Résultat reporté	Reste à réaliser	TOTAL CUMULE SECTION
Fonctionnement	580 560,00 €	252 532,87 €	0,00 €	833 092,87 €
Investissement	736 297,47 €	89 917,68 €	0,00 €	826 215,15 €

BALANCE GENERALE RECETTES

	Recettes totales	Résultat reporté	Reste à réaliser	TOTAL CUMULE SECTION
Fonctionnement	595 000,00 €	238 092,87 €	0,00 €	833 092,87 €
Investissement	737 684,27 €	252 532,87 €	0,00 €	990 217,14 €

Pour : 12

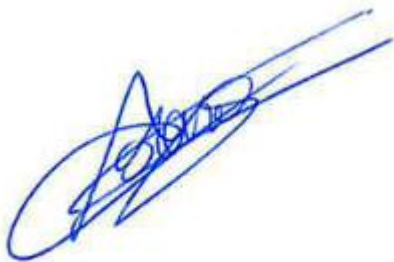
Contre : 0

Abstention : 0

Divers

L'ordre du jour de la séance du mardi 10 mars 2026 étant épuisé, le Président lève la séance à 21h12.

La Secrétaire de séance,
Amandine LORANG.



Le Président,
Monsieur Bernard DIOU
Le Maire de Bettelainville.

